

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Rapport annuel au 31 Décembre 2024

Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT SA

Siège social : 14, avenue Hoche 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement	4
Certification	23

Comptes annuels

Bilan actif	28
Bilan passif	29
Compte de résultat	30

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement.....	32
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices	33
Règles et méthodes comptables	39
Evolution des capitaux propres	44
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice.....	45
Ventilation de l'actif net par nature de parts	46
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	47
Exposition sur le marché des obligations convertibles.....	48
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux	49
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle.....	50
Exposition directe sur le marché des devises	51
Exposition directe aux marchés de crédit.....	52
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie.....	53
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion.....	54
Créances et dettes : ventilation par nature.....	55
Frais de gestion, autres frais et charges	56
Engagements reçus et donnés.....	57
Autres informations	58
Détermination et ventilation des sommes distribuables	59
Inventaire.....	69
Inventaire des opérations à terme de devises.....	70

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	71
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	73
Synthèse de l'inventaire	74
Annexe	75

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers Audit

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

31/01/24

Les banques centrales continuent de dominer le narratif de marché et abordent un cycle de baisse des taux. Les données économiques américaines pointent vers une croissance en ralentissement mais toujours présente alors que nous entrons dans l'année de l'élection présidentielle. Les secteurs défensifs (pharmacie, télécoms) ont connu un bon début d'année avant d'être rejoints par ASML et LVMH dont les publications ont surpris positivement. Le secteur de la technologie américaine a continué à progresser, avec en portefeuille les entreprises Alphabet, Microsoft et Salesforce ; tout comme notre exposition au Japon (Nintendo, Advantest). La poche obligataire représente 55% de l'actif et réalise une contribution positive à la performance ; en particulier les obligations hybrides d'entreprise qui affichent une progression solide.

29/02/24

Les marchés actions ont poursuivi leur hausse au mois de février, portés notamment par la performance du secteur de la technologie. Le Japon s'est également illustré, avec des valeurs comme Advantest ou Daiichi Sankyo détenues en portefeuille. Les publications de résultats ont globalement été supérieures aux attentes, permettant le rebond important du secteur automobile avec des titres comme Renault ou Stellantis. La prudence de la publication des titres du secteur bancaire, avec des provisions importantes (comme BNP Paribas) a été préjudiciable à leur performance. La duration maintenue à un niveau faible a permis de s'immuniser face à la remontée de taux, tandis que le portage des obligations d'entreprise contribuait à la performance.

31/03/24

Les données d'activité économique ont été résilientes au mois de mars tandis que les chiffres d'inflation aux Etats-Unis montraient une pause dans la dérive. De son côté, la BCE revoyait à la baisse ses perspectives d'inflation pour la zone Euro en 2024. Dans ce contexte, les taux de la zone Euro ont enregistré une baisse de 15 à 20 bps pour les segments 5 et 10 ans de la courbe ; combinée à une compression des spreads de crédit cela a contribué à la bonne performance des obligations détenues. Le mois de mars a également été marqué par une activité primaire soutenue, avec de nombreuses opportunités d'investissement. Nous avons ainsi participé aux émissions Forvia 2029 et 2031, Fnac 2029, Neopharmed 2029, Nexans 2030, et aux hybrides Orange et Arkema. Sur la partie actions, nos investissements dans les secteurs cycliques ont réalisé de très bonnes performances : dans le secteur auto : Renault et Stellantis, dans le secteur bancaire : Santander, BNP et Société Générale. Nous conservons un niveau d'investissement élevé dans le fonds, avec un poids du monétaire de 10%.

30/04/24

Pour le deuxième mois consécutifs, l'inflation marque une reprise aux Etats-Unis, remettant en question le narratif de la Fed sur le cycle à venir de baisse des taux. Les courbes de taux américaines et européennes se sont décalées à la hausse engendrant des performances négatives sur les obligations d'Etat comme sur l'Investment Grade. Après la forte hausse de début d'année, et face au risque d'un assouplissement monétaire plus tardif, les marchés actions se sont inscrits en baisse. Cependant les premières publications de résultats (Alphabet, Saint-Gobain, BNP Paribas) confirment la bonne tenue de l'activité. L'exposition aux actions a été réduite au cours du mois, notamment sur le secteur bancaire qui a réalisé une forte surperformance au cours des deux derniers mois. Le marché obligataire primaire a été très actif dans le compartiment corporate, nous avons sélectionné quelques émetteurs attractifs comme Boels, Bel ou Neopharmed.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

31/05/24

Les données économiques indiquent une croissance meilleure qu'attendue en Europe, tandis que les Etats-Unis restent dans une situation dynamique avec un quasi plein-emploi. Cela ne facilite pas la décreue de l'inflation qui se fait attendre au cours des derniers mois et diffère les attentes de baisse de taux des banques centrales. Si la BCE devrait être la première à commencer ce cycle au mois de juin, les décisions de baisses suivantes risquent de s'étaler sur une période relativement longue. Mais le mois de mai a avant tout été marqué par une activité particulièrement élevée sur le marché primaire avec de nombreuses émissions attractives d'obligations d'entreprises. Sur la partie actions, les publications de résultats ont généré des rebonds importants pour certains titres détenus comme Renault, ALD ou Saint-Gobain, tandis que les valeurs du secteur bancaire continuaient de progresser (Société Générale, Santander, BNP Paribas). « Last but not least », Nvidia a publié des résultats très au-dessus des attentes, permettant au titre de poursuivre sa hausse.

30/06/24

Les grandes entreprises américaines du secteur de la technologie ont poursuivi leur hausse, soutenues par une dynamique de résultat favorable et un fort momentum de flux de la part des investisseurs. A l'opposé, la dissolution surprise de l'Assemblée nationale en France a fait plonger les marchés européens, avec un effet décuplé sur les petites et moyennes capitalisations. Au-delà des élections, la capacité à gouverner et adresser la problématique du déficit public excessif nous semble altérée. Dans ce contexte, nous avons réduit notre exposition aux actions européennes et à la France en particulier. Une couverture a également été mise en place sur les risques d'écartement des spreads de crédit souverain sur la France et sur les entreprises. Nous continuerons à ajuster les positions dans les prochaines semaines, gardant aussi à l'esprit que la volatilité de marché pourra fournir des opportunités d'investissement attractives, tant sur les actions que sur les obligations d'entreprises.

31/07/24

Le ralentissement de l'inflation aux Etats-Unis confirme la perspective d'un assouplissement monétaire à venir, engendrant un mouvement de baisse de l'ensemble des courbes de taux : américaines comme européennes. Cela impacte aussi les marchés actions avec une forte rotation sectorielle : baisse de la technologie et rebond des secteurs plus défensifs ainsi que des banques. Les publications de résultats ont été mitigées en Europe, en particulier dans le secteur de la consommation et du luxe où le ralentissement chinois se fait nettement sentir. Les valeurs de la technologie s'affichent en net recul (AMSL, Alphabet) malgré des publications en ligne avec les attentes ; le secteur de la santé et les Telecom réalisent à l'inverse de bonnes performances après leurs publications. Le mouvement de baisse des taux a été favorable à la performance de la poche obligataire, tandis que les spreads de crédit restait globalement stables sur le mois.

31/08/24

La confirmation du ralentissement de l'inflation aux Etats-Unis a permis au président de la Fed, lors son discours à Jackson Hole, de brosse les grandes lignes de la séquence de début de baisse des taux à venir. Après un épisode de forte volatilité en début de mois, cela a favorisé la remontée des marchés. Les spreads de crédit ont terminé le mois sur les niveaux les plus bas, après avoir connu un fort écartement durant les premiers jours, accentué par la faible liquidité du marché. Les publications de résultats des sociétés détenues en portefeuille ont confirmé la bonne conduite de leurs activités opérationnelles, en particulier dans le secteur de l'assurance (Allianz, AXA) et des Utilities. Nous avons profité de la baisse des marchés en début de mois pour remonter l'exposition aux actions, passant de 20% à 28%.

30/09/24

Avec une baisse de 50 points de base de son taux directeur, la Fed a envoyé un message fort pour démarrer son cycle de baisse des taux. De la même manière, la BCE a également abaissé son taux directeur, les perspectives de poursuite de la baisse de l'inflation donnant des marges de manœuvres. Les données économiques ont été plus hétérogènes, en particulier en Europe où elles indiquent un net ralentissement. Par ailleurs, la situation politique en France et le sujet du dérapage du déficit nous amènent à une certaine prudence. Enfin, la faiblesse de la croissance en Chine et les difficultés du secteur immobilier ont poussé les autorités à prendre une série de mesures ; dont on peut douter de la capacité à inverser la situation. Notre portefeuille obligataire a connu une bonne performance sur le mois et nous avons poursuivi nos achats sur les nouvelles émissions primaires. Nous avons partiellement réduit notre exposition aux actions avec la mise en place de couvertures.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

31/10/24

La perspective d'une élection américaine particulièrement serrée, avec une remontée au cours des dernières semaines de la probabilité d'une victoire de Donald Trump a eu un fort impact sur les taux américains. En effet, le programme politique du candidat républicain, avec la mise en place de taxes élevées à l'importation, fait peser un risque inflationniste supérieur. Les taux de la zone Euro, après avoir fortement reculé au cours des 4 derniers mois, ont marqué une pause. Si la BCE a confirmé avec une nouvelle baisse de taux sa volonté d'assouplissement, nous pensons que les anticipations de marché pour les baisses de taux à venir sont trop agressives. Le marché primaire obligataire est resté très dynamique, cependant nous avons fait preuve d'une grande sélectivité. Le début des publications de résultats a permis aux financières de poursuivre sur leur trajectoire avec en portefeuille JP Morgan, Axa et BNP. Alphabet a aussi reporté une amélioration de ses résultats notamment grâce aux grains réalisés avec l'utilisation accrue de l'IA.

30/11/24

Les taux souverains de la zone Euro refluent du fait des anticipations de baisse de taux de la BCE en 2025, tandis que les taux longs US reviennent à leur niveau de fin octobre vers 4.25%, après avoir touché 4.5% au cours du mois de novembre. Après un stress croissant sur la politique française, la prime de risque sur le taux français reflue sur la seconde partie du mois. Les spreads de crédit s'écartent un peu sur le BBB mais baissent sur le HY. Pour financer une acquisition aux Etats-Unis, le câblier Prysmian a émis une obligation 7 ans notée BBB- assortie d'un rendement proche de 4%, émission à laquelle nous avons participé. Sur la poche actions, les actions européennes coûtent relativement aux actions américaines pour lesquelles le momentum positif se poursuit avec l'élection de Donald Trump. A noter que nous augmentons la poche actions américaines progressivement depuis plusieurs semaines, au détriment des actions européennes. Les principaux contributeurs positifs sont JP Morgan, T Mobile et Mastercard sur la poche actions américaines, et Deutsche Telekom et Publicis sur la partie actions Europe. A l'inverse les financières européennes tirent la performance vers le bas sur le mois.

31/12/24

En cette fin d'année, la Fed et la BCE expriment des politiques divergentes reflétant des dynamiques économiques différentes. En Europe, la croissance reste atone et l'inflation poursuit son ralentissement progressif ; tandis qu'aux Etats-Unis la croissance résiste et l'inflation « core » cesse de diminuer. De ce fait, en attendant l'arrivée de Donald Trump, la Fed préfère tempérer les attentes de baisses des taux pour 2025. Après la forte hausse du mois de novembre débutée au lendemain de l'élection présidentielle américaine, les marchés se sont trouvés dans une situation d'attente en décembre, en attendant la nouvelle mandature. Nous avons conservé un niveau d'investissement élevé dans le fonds, avec une exposition aux actions comprises entre 27% et 30% au cours du mois. Nous avons également profité de la remontée des taux longs pour augmenter la durée du portefeuille, tout en conservant un biais sur le crédit corporate.

Sur la période, Sycomore Allocation Patrimoine enregistre les performances suivantes :

Catégorie de parts	Performance sur la période*	Performance de l'indice (€STR Capitalisé + 2% pour les parts R; €STR Capitalisé + 2.8% pour les parts I et X)
I	+6.42%	+6,73%
R	+5.35%	+5,89%
R USD	-1.24%	+5,89%
RD**	+5.35%	+5,89%
X	+6.19%	+6,73%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

** Performance calculée coupons réinvestis

CHANGEMENTS INTERVENUS SUR LA PERIODE

Néant.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/23			31/12/24		
	Valeur de la part	Nombre de parts	Actif net total	Valeur de la part	Nombre de parts	Actif net total
SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE I	159.07	575 977.94	215 547 549.55	169.28	542 089.45	205 078 655.93
SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE R	139.23	841 873.04		146.68	734 221.02	
SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE R USD	110.28	1 135.12		108.91	1 033.53	
SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE RD	133.21	15 951.00		140.34	11 386.00	
SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE X	106.24	42 060.90		112.82	34 637.47	

INFORMATIONS SUR L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans leur politique d'investissement, Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Politique d'intégration ESG », qui présente les principes, les outils d'analyse, les ressources humaines dédiées à l'intégration ESG, ainsi que la politique de transparence, de vote et d'engagement de Sycomore AM.

INSTRUMENTS DERIVES ET TITRES INTEGRANT DES DERIVES

Le Fonds nourricier n'utilise pas de produits dérivés.

Des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré pourront être utilisés par le Fonds Maître pour des besoins de gestion, sans possibilité de surexposition. Ces instruments seront utilisés en complément ou en couverture des investissements en actions ou obligations libellés en devises autres que l'Euro, le risque de change faisant l'objet d'une gestion discrétionnaire par Sycomore AM. L'exposition du Fonds Maître aux marchés à terme est plafonnée à 100 % de son actif net.

Les contreparties à ces contrats sont : SGCIB, BNP Paribas et Goldman Sachs, le risque de contrepartie étant limité à 10% par établissement financier.

Ces transactions ne donnent pas lieu à constitution de garanties financières au profit du FCP.

MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global du fonds maître s'effectue grâce à la méthode de l'engagement.

INFORMATION SUR LA CESSION TEMPORAIRE DE TITRES AU SEIN DU FCP (PRÊT DE TITRES)

Au 31 décembre 2024, aucun titre n'était prêté dans le fonds qui ne détenait en conséquence aucune garantie.

ELIGIBILITE DU FONDS AU PLAN D'EPARGNE EN ACTIONS

Le FCP n'est pas éligible au PEA.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS DE VOTE

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs un document intitulé « Politique de vote », qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sycomore Asset Management sélectionne et évalue les intermédiaires avec lesquels elle est en relation, pour ne retenir que ceux offrant la plus grande efficacité dans leur domaine d'intervention.

Sycomore Asset Management confié la négociation de ses ordres à Sycomore Global Market. Sycomore Global Market reçoit les ordres initiés par la société de gestion pour le compte du FCP et en assure la transmission aux intermédiaires et contreparties de marché avec pour mission principale de rechercher la meilleure exécution possible de ces ordres.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Au 31 décembre 2024, le FCP détenait des parts ou actions des OPC suivants :

- SYCOMORE NEXT GENERATION XDI

MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

MOUVEMENTS		MOUVEMENTS	
Achat Actions	0	Achat OPCVM	6
Vente Actions	0	Vente OPCVM	134
Achat DS/BS	0	Achat Obligations	0
Vente DS/BS	0	Vente Obligations	0
Achat Future	0	Achat ETF	0
Vente Future	0	Vente ETF	0
Achat Option	0	Achat BTF	0
Vente Option	0	Vente BTF	0

REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE 2024*

Extrait de la politique de rémunération de Sycomore AM mise à disposition sur le site internet de la société www.sycomore-am.com
Conformément à la réglementation issue des directives 2011/65/CE (dite « AIFM ») et 2014/91/CE (dite « UCIT V »), Sycomore AM (SAM) a établi une politique de rémunération. Elle a pour objectifs de promouvoir l'alignement des intérêts entre les investisseurs, la société de gestion et les membres de son personnel, ainsi qu'une gestion saine et efficace des risques des portefeuilles gérés et de la société de gestion, en tenant compte de la nature, la portée et la complexité des activités de SAM.

1. Principes relatifs à la détermination et au versement des rémunérations de l'ensemble du personnel

La rémunération du personnel de SAM se compose au minimum des éléments suivants :

- Une rémunération fixe ;
- Une rémunération variable, qui récompense la performance individuelle et collective des unités de travail ;
- Des dispositifs complémentaires faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire à l'échelle de la société de gestion, en vigueur ou à venir, tels que l'intéressement, la participation...

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Le cas échéant, certains membres du personnel peuvent :

- Bénéficier directement ou indirectement d'une participation dans le capital de SAM ;
- Bénéficier de la mise à disposition ou de la prise en charge d'un logement.

Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale des membres du personnel.

2. Gouvernance et contrôle des rémunérations

La Politique de rémunération est définie et adoptée par la direction générale de la société de gestion, après avis du Directeur des Ressources Humaines (DRH) et du Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI).

Sa mise en œuvre fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne par le RCCI, qui vérifie que cette mise en œuvre est conforme à la politique et aux procédures de rémunération adoptées par la direction générale.

Un comité des rémunérations réunit une fois par an le Président Directeur Général de SAM et deux membres n'appartenant pas au personnel de SAM, l'un de ces derniers présidant le comité. Il a pour missions d'examiner annuellement la mise en œuvre de la Politique de rémunération et de fournir des avis à la direction générale relativement à la définition ou à la mise en œuvre de cette Politique.

3. Personnel Identifié

Certains membres du personnel sont identifiés dans la présente sous le vocable de « Personnel Identifié ». Conformément à la réglementation en vigueur, le Personnel Identifié comprend les collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir une influence significative, de par leurs décisions, sur le profil de risque de la société et/ou des produits gérés.

Le périmètre du Personnel Identifié est déterminé par la Direction RH et validé par le RCCI. Il est ensuite approuvé par la direction générale.

4. Détermination des montants théoriques de rémunération variable

A l'issue de chaque exercice SAM détermine la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Un pourcentage de cette valeur ajoutée constitue le budget global de rémunération (fixe et variable).

Une fois ce budget global de rémunération calculé, tous les membres du personnel font l'objet d'une évaluation annuelle à l'issue de laquelle un montant théorique de rémunération variable individuelle est déterminé, dans les limites du budget global de rémunération variable.

5. Modalités de versement de la rémunération variable

Pour les membres du personnel n'appartenant pas au Personnel Identifié et pour le Personnel Identifié dont la rémunération variable envisagée lors des entretiens d'évaluation demeure inférieure au seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, ladite rémunération variable devient acquise.

Pour le Personnel Identifié, hors responsables des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable déterminée lors des entretiens d'évaluation excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prendra une forme numéraire indexée sur des indicateurs permettant de vérifier l'alignement des intérêts du Personnel Identifié et des investisseurs.

Pour le Personnel Identifié assumant la responsabilité des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due au titre des entretiens d'évaluation devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prend une forme numéraire fixe.

Une mesure de simplification opérationnelle pourra mise en œuvre relativement à l'indexation des tranches de rémunération variable à percevoir, selon la situation de chaque membre du Personnel Identifié.

Dans tous les cas toute rémunération variable ne sera versée que si elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles et du Personnel Identifié concerné.

Le Personnel Identifié est tenu de s'engager à ne pas utiliser de stratégies de couverture personnelle ou d'assurances liées à leur rémunération ou à leurs responsabilités pour contrecarrer l'incidence des dispositions précédentes. De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la réglementation et de la présente politique.

6. Principe de proportionnalité

Conformément à la réglementation en vigueur, il est précisé que le dispositif mentionné à l'article 5 trouve à s'appliquer uniquement aux membres du Personnel Identifié dont la rémunération variable excède un seuil fixé par la direction générale.

7. Rémunération variable garantie

La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

Montant total des rémunérations fixes de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 6 532 727 €
Montant total des rémunérations variables de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 2 732 000 €
Nombre de bénéficiaires : 71, dont 34 de la catégorie Personnel Identifié
Montant total des rémunérations fixes et variables du Personnel Identifié : 6 713 060 €

Les montants indiqués couvrent l'ensemble des activités de la société de gestion pour l'année 2024.

NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

* * *

SYCOMORE ASSET MANAGEMENT S.A.
14, avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01.44.40.16.00
Fax : 01.44.40.16.01
E-mail : info@sycomore-am.com

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE
 Identifiant d'entité juridique : 9695 00M6AZQDFB4EF 50

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 50% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Tel que mentionné dans le prospectus, la stratégie d'investissement de Sycomore Allocation Patrimoine, en tant que Fonds nourricier investissant au moins 95 % de son actif net en parts de Sycomore Next Generation (le Fonds maître), est responsable sur le plan social. Toutes les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Fonds nourricier doivent être prises en compte au niveau du Fonds maître.

Au niveau du Fonds nourricier, le processus de recherche et de sélection d'actions et d'obligations d'émetteurs du secteur privé de l'univers d'investissement intègre, dans tous les cas, des critères extra-financiers contraignants et surpondère les sociétés dont les critères ESG sont compatibles avec l'objectif d'une croissance durable. Dans le cadre de Sycomore Next Generation, des critères extra-financiers sont utilisés pour exclure les entreprises présentant des risques majeurs en matière de développement durable et pour favoriser les entreprises qui s'attaquent aux problèmes sociétaux et environnementaux au bénéfice des générations futures. Notre sélection de titres est actuellement dominée par trois thèmes clés : l'accomplissement au travail, la transition énergétique et environnementale et la qualité de vie.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est conforme aux critères environnementaux et/ou sociaux qu'il promeut.

Le Fonds maître a réalisé des investissements répondant aux critères environnementaux ou sociaux suivants:

Pour les émetteurs privés (actions et obligations) :

- **Un filtre de sélection des principales opportunités ESG** : il a pour objectif de favoriser les entreprises présentant des opportunités de développement durable réparties en deux sous-ensembles à valider cumulativement :
 - Une note SPICE^[1] supérieure à 2,5/5 traduisant selon notre analyse les meilleures pratiques en matière de développement durable.
 - Entreprises émettant des actions et/ou des obligations qui satisfont au moins l'un ou l'autre des éléments suivants :
 - Une note Happy@Work strictement supérieure à 3/5 au sein du volet Collaborateurs de notre méthodologie SPICE ;
 - Une note NEC^[2] (« Net Environmental Contribution ») strictement supérieure à 0 % au sein du volet Environnement de notre méthodologie SPICE ;
 - Une Contribution sociétale^[3] strictement supérieure à 0 % au sein du volet Environnement de notre méthodologie SPICE ;
 - Une notation « Good in Tech » supérieure ou égale à 3/5 (ce qui signifie que la société affiche une note Risque client supérieure ou égale à 3/5) au sein du volet Client de notre méthodologie SPICE. Par le biais de la notation « Good in Tech », le Fonds maître vise à investir dans des sociétés dont les biens ou services technologiques ont vocation à être utilisés de manière responsable pour réduire ou empêcher les externalités négatives sur la société et/ou sur l'environnement.
- **Un filtre d'exclusion basé sur les principaux risques ESG** : toute entreprise présentant des risques en matière de développement durable. Les risques identifiés regroupent les pratiques et performances extra-financières susceptibles de remettre en cause la compétitivité des entreprises. Une société est ainsi exclue si :
 - Elle est impliquée dans des activités identifiées dans la Politique d'exclusion ISR de Sycomore AM pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés ; ou
 - Elle est visée par un niveau 3 (sur une échelle de 0 à 3) de controverse.

Pour les obligations d'État :

- Un filtre d'exclusion, basé sur la Charte des Nations unies : Les pays qui ne sont pas signataires de la Charte des Nations unies sont exclus de l'univers d'investissement. En outre, les pays visés par les sanctions financières internationales sont également exclus.
- Un filtre de sélection, avec une notation minimum en modèle de notation par pays Sycomore AM. Le modèle de notation ESG repose sur 5 catégories de critères : environnement, gouvernance, santé économique, corruption et droits de l'homme, inclusion sociale. Un pays est également automatiquement exclu s'il affiche une note strictement inférieure à 1 concernant n'importe quel volet donné

[1] SPICE est un acronyme pour Suppliers&Society, People, Investors, Clients and Environment. Cet outil évalue la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle délivre. Le cadre d'analyse inclut 90 critères à partir desquels une note de 1 à 5 est attribuée à chaque lettre de SPICE. Ces cinq scores sont pondérés selon la matérialité des impacts de l'entreprise. Plus d'informations sur l'outil sur le site internet de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/documentation-esg?categoryKey=policies>

[2] La NEC mesure, pour chaque activité, le degré de contribution et de compatibilité de son modèle économique avec la transition énergétique et écologique et avec les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. Elle s'échelonne de -100% pour une activité fortement destructrice de capital naturel à +100% pour les activités à impact environnemental net fortement positif, qui constituent des réponses claires en matière de transition écologique et de climat. Elle couvre cinq catégories d'impacts (climat, déchets, biodiversité, eau, qualité de l'air) couplés à cinq groupes d'activités (écosystèmes, énergie, mobilité, construction, production). Plus d'informations sur la métrique sur le site internet de la NEC Initiative : <https://nec-initiative.org/>

[3] La Contribution Sociétale des produits et services d'une entreprise est une métrique quantitative comprise entre -100% et +100%, agrégeant les contributions sociétales positives et négatives des différentes activités d'une entreprise.

La méthodologie s'appuie pour ce faire sur les aspects sociétaux des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies et les 169 sous-objectifs (ou cibles) qui les composent, feuille de route commune des acteurs publics comme privés à horizon 2030 pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Elle intègre également des données macroéconomiques et scientifiques provenant d'institutions publiques, ainsi que des sources indépendantes de référence comme l'Access to Medicine Foundation ou l'Access to Nutrition Initiative. Plus d'informations sur la métrique sur le site de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/documentation-esg?categoryKey=strategie>

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le fonds vise à surperformer l'Euro Stoxx sur :

- **La NEC** : en 2024, le fonds affichait une NEC moyenne pondérée de +8%, quand l'Euro Stoxx affichait 0% ;
- **La Contribution Sociétale** : en 2024, le fonds affichait une Contribution Sociétale moyenne pondérée de +23%, quand l'Euro Stoxx affichait +19%.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2023, le fonds affichait :

- Une NEC moyenne pondérée de +9%
- Une Contribution Sociétale moyenne pondérée de +21%.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables réalisés par le fonds ont contribué :

- A un objectif environnemental à travers une contribution environnementale nette (NEC) strictement positive. 22% de l'actif net du fonds a été identifié comme contributif par ce moyen
- A un objectif social, 28% de l'actif net du fonds, parmi les entreprises qui n'ont pas contribué à un objectif environnemental, ayant été identifié comme contributif par ce moyen, à travers au moins l'un de ces critères :
 - Une Contribution sociétale des produits et services supérieure ou égale à +30%, contribuant ainsi positivement aux défis sociétaux identifiés par les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.
 - Une note Good Job Rating égale ou supérieure à 55/100. Cette métrique vise à évaluer sur une échelle de 0 à 100 la faculté d'une entreprise à créer des emplois pérennes et de qualité pour tous, et particulièrement dans des régions où des problématiques d'emplois sont présentes.
 - Une note happy at work égale ou supérieure à 4.5/5. Cette analyse reflète la mesure du bien être au travail.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Deux dispositifs sont appliqués à l'ensemble des investissements du fonds pour s'assurer que les investissements durables ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social d'investissement durable :

La méthodologie SPICE requiert l'analyse de plus de 90 critères, structurés autour de cinq parties prenantes :

- Society & Suppliers : société civile et fournisseurs ;
- People : collaborateurs ;
- Investors : actionnaires ;
- Clients : clients ;
- The Environment : l'environnement

Les investissements qui causeraient un préjudice important à un ou plusieurs objectifs d'investissement durable sont ciblés et exclus de l'univers éligibles pour les positions acheteuses via deux mécanismes :

- Un seuil minimum pour l'ensemble de la note SPICE, fixé à 3/5 pour chaque investissement du fonds.
- La prise en compte des controverses associées à l'émetteur, examinées quotidiennement grâce à différentes sources d'informations externes ainsi qu'une analyse des controverses effectuée par un prestataire externe. Chaque controverse affecte la notation SPICE de l'émetteur. Les controverses sévères peuvent mener à une exclusion de l'univers d'investissement du fonds.

Plus largement, la politique d'exclusion^[1] de Sycomore AM ajoute à cela des restrictions sur les activités jugées génératrices de préjudice important à au moins un objectif d'investissement durable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

[1] La politique d'exclusion est disponible sur le site internet de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/documentation-esg?categoryKey=policies>

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La méthodologie SPICE couvre l'ensemble des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance ciblées par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité listés dans le règlement délégué 2022/1288, complétant le règlement SFDR par des normes techniques de réglementation[1]).

Parmi les 46 indicateurs d'incidences négatives applicable aux entreprises (soit 14 indicateurs des principales incidences négatives listés dans la Table 1 de la norme, ainsi que 32 indicateurs additionnels d'incidences négatives listés dans les Table 2 et Table 3 de la norme), 42 indicateurs font partie du champ d'analyse SPICE (23 indicateurs environnementaux et 19 indicateurs sociaux), et 4 indicateurs sont ciblés par la politique d'exclusion de Sycomore AM (1 indicateur environnemental et 3 indicateurs sociaux).

Plus précisément, le modèle d'analyse fondamentale SPICE est un modèle intégré, permettant d'établir une vue d'ensemble des entreprises de l'univers d'investissement. Ce cadre d'analyse a été défini en prenant en compte les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG pour refléter la façon dont les entreprises gèrent les incidences négatives ainsi que les principales opportunités durables.

Des exemples de rapprochement entre les indicateurs d'incidences négatives de la norme technique réglementaire et les points d'analyse SPICE incluent entre autres :

Society & Suppliers (S) : la note « S » reflète la performance de l'entreprise vis-à-vis de la société civile et de ses fournisseurs. L'analyse est fondée sur la contribution sociétale des produits et services, sur le comportement citoyen, et la chaîne de sous-traitance. Parmi les indicateurs d'incidences négatives, l'absence de code de conduite fournisseurs, le manque de protection des lanceurs d'alerte, l'absence de politique relative aux droits humains, une *due diligence* insuffisante, les risques de traite d'êtres humains, de travail des enfants ou de travail forcé, les atteintes sévères à des droits humains, et les risques liés aux politiques anti-corruption, font partie du champ d'analyse de cette section Society & Suppliers.

People (P) : la note « P » se focalise sur les collaborateurs de l'entreprise et sa gestion du capital humain. L'analyse de ce pilier couvre la qualité de l'intégration des problématiques liées aux employés, l'épanouissement des employés et la mesure de l'engagement des employés. Parmi les indicateurs d'incidences négatives, les écarts de rémunération homme-femme, le manque de parité au conseil d'administration/de surveillance, les indicateurs liés aux politiques de prévention des accidents sur le lieu de travail et plus largement à la santé-sécurité, le manque de mécanismes de réclamation, l'existence de discriminations, ou un écart excessif entre la rémunération du PDG et la rémunération médiane, font partie du périmètre de la section People.

Investors (I) : Le pilier « I » se concentre sur la relation entre l'entreprise et ses actionnaires et porteurs obligataires. La notation est issue d'une analyse approfondie de la structure juridique et actionnariale de l'entreprise, et des interactions et équilibres des pouvoirs entre différents groupes : dirigeants, actionnaires et leurs représentants, administrateurs. L'analyse cible également le modèle d'affaires et la gouvernance de l'entreprise. Parmi les indicateurs d'incidences négatives, le manque de parité au conseil d'administration/de

surveillance ou un écart excessif entre la rémunération du PDG et la rémunération médiane, sont également examinés dans cette section.

Clients (C): le pilier « C » identifie les clients comme une partie prenante de l'entreprise et porte sur la qualité de l'offre faite au client ainsi que la qualité de la relation client.

Environnement (E): le pilier « E » évalue le rapport de l'entreprise au capital naturel, qui porte à la fois sur la gestion des problématiques environnementales, et sur les externalités, positives ou négatives, générées par le modèle d'affaires de l'entreprise. La section spécifiquement dédiée à l'empreinte environnementale des opérations tient compte d'indicateurs d'incidences négatives, parmi lesquels les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, les indicateurs de pollution de l'air, les indicateurs liés à la consommation et à la pollution de l'eau, les indicateurs de génération de déchets, ou d'atteinte à la biodiversité. La section dédiée au risque de transition, de son côté, tient compte parmi les indicateurs d'incidences négatives, du manque d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou des activités dans les filières des énergies fossiles.

Politique d'exclusion : enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM cible certains indicateurs d'incidences négatives supplémentaires, dont les armes controversées, l'exposition aux filières des énergies fossiles ou la production de produits chimiques (pesticides chimiques de synthèse). Plus largement, cette politique d'exclusion a été rédigée pour cibler les entreprises non-conformes au Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse – SPICE incluant l'examen des controverses et la revue de conformité vis-à-vis de la politique d'exclusion – effectuée, les décisions d'investissement sont affectées de la manière suivante :

- D'une part et en ligne avec la question précédente, l'analyse fournit une protection contre un éventuel préjudice important à l'encontre d'un objectif d'investissement durable, en excluant les entreprises ne donnant pas les garanties minimales ;
- Le dossier d'investissement est par ailleurs affecté par les résultats de l'analyse, à deux niveaux :
 - Certaines hypothèses des projections financières de l'entreprise (croissance, rentabilité, passifs, acquisitions et cessions, etc.) peuvent découler de résultats d'analyse SPICE ;
 - Certaines hypothèses du modèle de valorisation sont systématiquement connectées aux résultats de l'analyse SPICE.

[1]<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022R1288&from=EN>

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse SPICE de Sycomore AM, ainsi que sa politique d'exclusion, s'est inspiré des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations Unies, des normes

de l'Organisation Internationales du Travail et des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

L'analyse fondamentale d'une entreprise exige systématiquement d'examiner ses interactions avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale a été construite afin d'identifier les défis stratégiques, les modèles d'affaires, la qualité de la direction et son niveau d'engagement, et les risques et opportunités auxquels fait face l'entreprise. Sycomore AM a par ailleurs défini sa Politique Droits Humains^[1] conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Toutefois, les diligences réalisées afin de détecter d'éventuelles violations aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ne peuvent pas garantir leur absence avec certitude.

[1] La Politique Droits Humains de Sycomore AM est disponible ici : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1087821149>

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tel que précisé dans la section précédente, les principales incidences négatives, au même titre que tous les autres indicateurs d'incidences négatives, sont pris en compte à travers l'analyse SPICE et ses résultats, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	%	Pays
Italy	Obligations d'Etat	5.09	ITALIE
Veolia Environnement SA	Serv aux collect.	3.38	FRANCE
United States	Obligations d'Etat	2.68	ETATS-UNIS
LOXAM SAS	Industrie	2.63	FRANCE
Renault SA	Consommation discrétionnaire	2.63	FRANCE
ENEL	Serv aux collect.	1.63	FRANCE
Tereos UCA	Consommation non cyclique	1.45	FRANCE
SCOR SE	Finance	1.24	FRANCE
IPD 3 BV	Télécommunications	1.23	PAYS-BAS

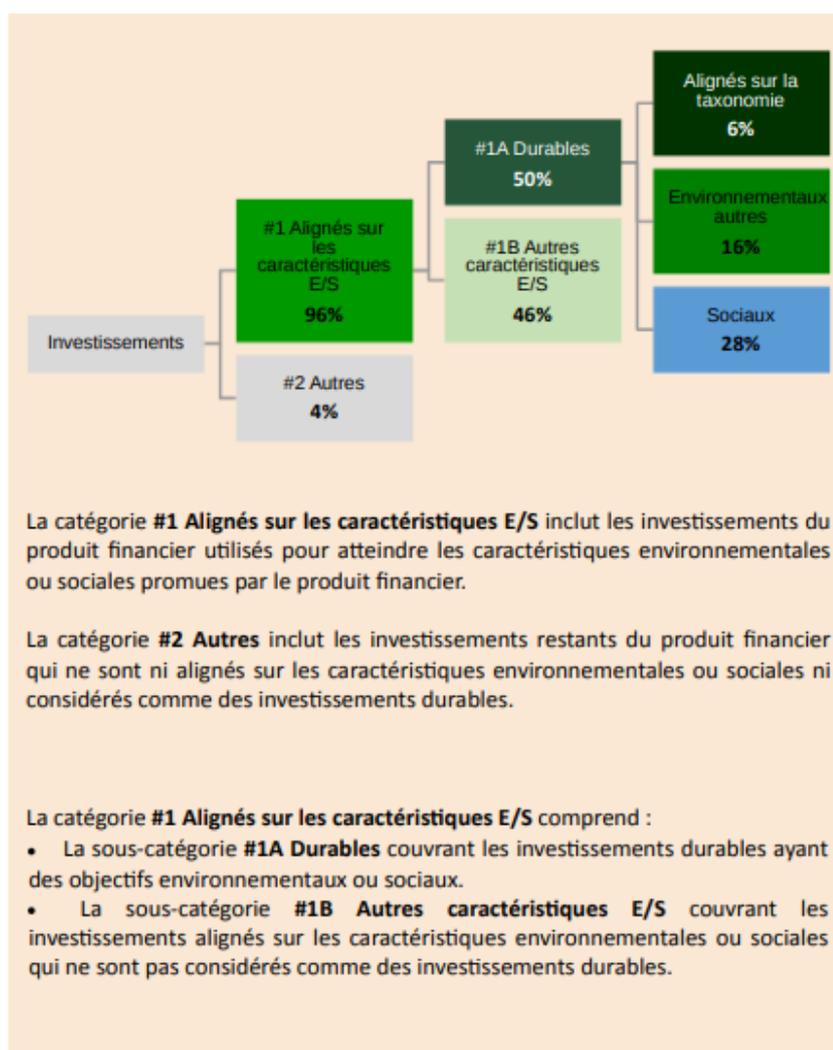
Investissements les plus importants	Secteur	%	Pays
Orange SA	Télécommunications	1.23	FRANCE
Iliad	Télécommunications	1.18	FRANCE
Banijay Entertainment	Télécommunications	1.15	FRANCE
Eramet	Matériaux	1.11	FRANCE
Solvay	Matériaux	1.10	BELGIQUE
Altarea	Immobilier	1.08	FRANCE



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Investissements	%
Télécommunications	9.83
Finance	9.65
Consommation Discrétionnaire	9.01
Etat	8.20
Industrie	7.81
Services aux collectivités	5.95
Technologies de l'information	5.06
Santé	3.46
Matériaux	3.30
Consommation non cyclique	2.92
Immobilier	2.59
Energie	0.71

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui:
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Les activités

transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

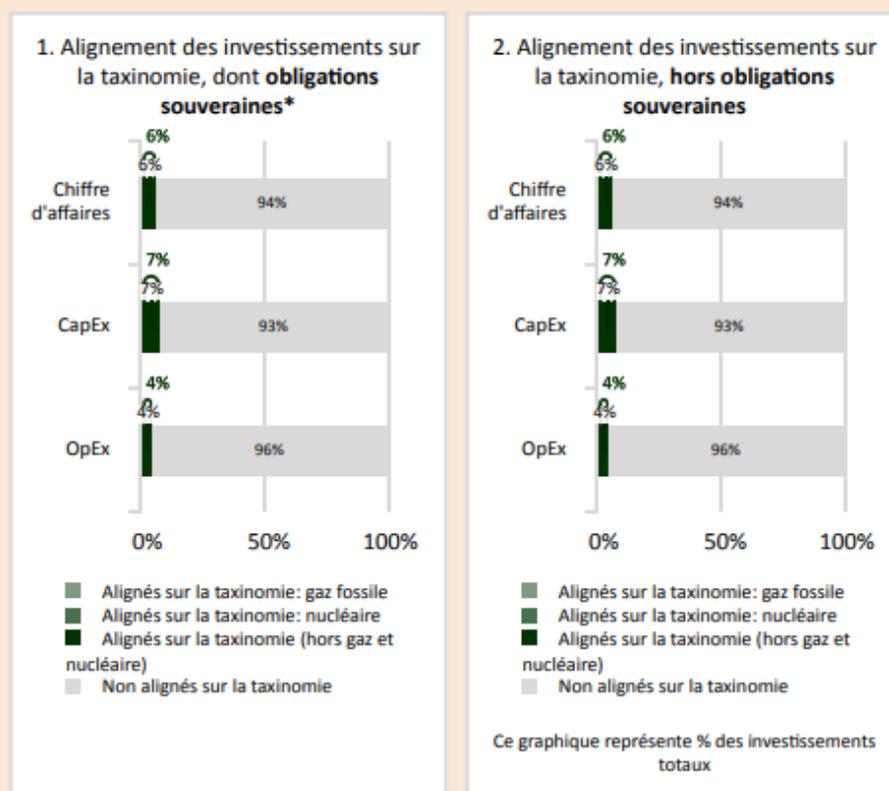
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

 Le symbole représente des



Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de quantifier ces investissements.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a augmenté par rapport à l'année dernière (de 3% à 6%)

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE représente 16%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

28% des investissements du portefeuille étaient des investissements durables avec un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

4% des investissements étaient inclus dans la catégorie « autres ». Ils comprennent les instruments de trésorerie et les instruments dérivés.

Ces investissements n'étaient pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la vie de n'importe quel investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex ante* (avant l'investissement dans une entreprise) : chaque investissement doit répondre aux critères fixés par le fonds.
- Sur une base continue pendant la période de détention et *ex post* (après désinvestissement) :
 - Les analyses sont mises à jour périodiquement au gré des événements liés à l'entreprise. Les controverses par exemple, sont examinées sur un pas de temps quotidien. N'importe quel événement remettant en cause l'éligibilité de l'entreprise aux critères d'investissement du fonds, ou qui entrerait dans le champ de la politique d'exclusion applicable au fonds, générerait des actes de gestion, pouvant aller jusqu'au désinvestissement complet, en conformité avec les procédures internes de Sycomore AM.
 - L'engagement et l'exercice des droits de vote au cours de la détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. L'engagement du fonds consiste à :
 - Dialoguer avec les entreprises en portefeuille pour bien comprendre leurs enjeux ESG ;
 - Encourager les sociétés à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
 - Suite à une controverse, inciter la société à être transparente et prendre des mesures correctives ;
 - Au cas par cas, participer à des initiatives d'engagement collaboratif ;
 - A travers l'exercice de des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce fonds ne dispose pas d'indice ESG.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Ce fonds ne dispose pas d'indice ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les

caractéristiques
environnementales
ou sociales qu'il
promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce fonds ne dispose pas d'indice ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce fonds ne dispose pas d'indice ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

La performance du fonds est en ligne avec l'indice de référence officiel du fonds.



SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
NOURRICIER
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
14, avenue Hoche
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.06.05 18:01:11 +0200

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	-
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	204,522,946.51
OPCVM	204,522,946.51
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Loans	-
Autres	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	204,522,946.51
Créances et comptes d'ajustement actifs	399,761.37
Comptes financiers	602,766.65
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	1,002,528.02
TOTAL ACTIF I+II	205,525,474.53

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	-
Capital	193,670,206.32
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	92,165.79
Résultat net de l'exercice	11,316,283.82
Capitaux propres I :	205,078,655.93
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	205,078,655.93
Passifs éligibles :	-
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	446,818.60
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	446,818.60
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	205,525,474.53

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	-
Produits sur opérations financières	-
Produits sur actions	10,902.03
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	25,449.51
Sous-total Produits sur opérations financières	36,351.54
Charges sur opérations financières	-
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-2,691.76
Sous-total charges sur opérations financières	-2,691.76
Total Revenus financiers nets (A)	33,659.78
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges :	-
Frais de gestion de la société de gestion	-2,467,065.73
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-2,467,065.73
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	-2,433,405.95

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	176,315.42
Sous-total Revenus nets I = C + D	-2,257,090.53
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-
Plus et moins-values réalisées	3,024,239.55
Frais de transactions externes et frais de cession	-812.70
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	3,023,426.85
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-154,571.74
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	2,868,855.11
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	11,518,340.94
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	11,518,340.94
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-813,821.70
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	10,704,519.24
Acomptes :	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	11,316,283.82

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP Sycomore Allocation Patrimoine (le fonds Nourricier) est de réaliser, sur une période de trois ans, une performance nette de frais supérieure à l'€STR capitalisé augmenté de 2% pour les parts "R" et l'€STR capitalisé augmenté de 2.8% pour les parts "I" et "X", en étant investi en permanence et à hauteur d'au moins 95% de son actif net en parts du fonds Sycomore Next Generation (le fonds Maître), compartiment de la SICAV Luxembourgeoise Sycomore Fund Sicav. Le fonds Nourricier investira en parts "X" du fonds Maître, et pourra détenir des liquidités à titre accessoire.

Le fonds Maître a pour objectif la mise en œuvre d'une stratégie d'investissement socialement responsable reposant sur une allocation discrétionnaire entre plusieurs classes d'actifs.

La performance des parts "R" du fonds Nourricier pourra être inférieure à celle des parts "R" du fonds Maître en raison de leurs propres frais de gestion.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	153.68	162.85	145.62	159.07	169.28
Actif net (en k EUR)	171,985.64	164,604.06	91,521.66	91,624.92	91,766.24
Nombre de titres					
Parts C	1,119,103.46761	1,010,709.26422	628,466.05688	575,977.94271	542,089.45465

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-3.99	10.85	-3.34	-0.20	2.36
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	1.78	0.75	-0.37	-0.90	-0.96

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	138.31	145.41	128.73	139.23	146.68
Actif net (en k EUR)	219,431.61	190,156.63	137,640.36	117,215.80	107,697.62
Nombre de titres					
Parts C	1,586,413.88749	1,307,680.69875	1,069,164.17053	841,873.04434	734,221.01797

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-3.64	9.74	-2.97	-0.18	2.05
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	0.29	-0.46	-1.65	-2.13	-2.28

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe R USD (Devise: USD)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en USD)					
Parts C	120.43	118.57	98.51	110.28	108.91
Actif net (en k EUR)	536.14	247.85	172.38	113.33	108.71
Nombre de titres					
Parts C	5,446.96185	2,377.07181	1,867.35271	1,135.12271	1,033.53271

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en USD)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-2.62	6.96	-2.13	-0.13	1.47
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-1.16	0.44	-1.18	-1.52	-1.63

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe RD (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	132.63	139.12	123.17	133.21	140.34
Actif net (en k EUR)	4,825.52	4,553.88	3,309.68	2,124.94	1,597.97
Nombre de titres					
Parts D	36,382.00000	32,731.50637	26,870.50637	15,951.00000	11,386.00000

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	0.29	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts D	-3.47	-	-2.84	-	-
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts D	-	-0.45	-1.58	-2.04	-2.18

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	102.27	109.20	97.45	106.24	112.82
Actif net (en k EUR)	5,641.27	6,006.83	4,915.57	4,468.57	3,908.12
Nombre de titres					
Parts C	55,155.89830	55,005.89830	50,440.89830	42,060.89830	34,637.46930

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-2.66	7.26	-2.23	-0.13	1.57
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	0.99	1.31	-0.45	-0.80	-0.86

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe Cyrus (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts C	105.35	110.81	98.15
Actif net (en k EUR)	8,876.64	3,682.88	2,735.38
Nombre de titres			
Parts C	84,251.86785	33,235.52502	27,868.84121

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			
Parts C	-2.77	7.42	-2.26
Capitalisation unitaire sur revenus			
Parts C	0.31	-0.31	-1.21

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Synthèse de l'offre de gestion

Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Commission de souscription	Frais de fonctionnement et de gestion
I	FR0010474015	Capitalisation	EUR	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « <i>clean shares</i> »).	5% Taux maximum	0.80% TTC annuel maximum
R	FR0007078589	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	3% Taux maximum	1.60% TTC annuel maximum
RD	FR0012818227	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Tous souscripteurs	3% Taux maximum	1.60% TTC annuel maximum
R USD	FR0013065604	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs	3% Taux maximum	1.60% TTC annuel maximum
X	FR0013320322	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement les OPC gérés par Sycomore AM ou par ses filiales.	10% Taux maximum	0.80% TTC annuel maximum

Part	Code ISIN	Minimum de souscription
I	FR0010474015	Aucun
R	FR0007078589	Aucun
RD	FR0012818227	100€
R USD	FR0013065604	100€
X	FR0013320322	100€

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

Sycomore Asset Management a décidé de mettre en place un mécanisme de swing pricing pour protéger l'OPC et ses investisseurs de long terme des impacts de fortes entrées ou sorties de capitaux.

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription/ rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes de parts du FCP. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement, au moins chaque trimestre. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

L'effet ponctuel du swing pricing sur la valeur liquidative n'étant pas lié à la gestion, les frais de surperformance sont calculés avant l'application de cette méthode. La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur notre site internet www.sycomore-am.com ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

L'application du swing est à la discrétion de la société de gestion conformément à la Politique de swing pricing de Sycomore Asset Management.

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion : ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;

- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème				
		Part X	Part I	Part R	Part RD	Part R USD
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services (Commissariat aux comptes, dépositaire, centralisation, gestion comptable, distribution, frais juridiques...)	Actif net	Taux annuel TTC maximum				
		0.80%		1.60%		
Frais indirects (fonds Maître)	Actif net	Néant				
Commission de surperformance	Actif net	Néant	15% TTC au-delà de l'indice ESTER capitalisé +2.8% avec High Water Mark	15% TTC au-delà de l'indice ESTER capitalisé +2.00% avec High Water Mark		
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant				
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	10 euros TTC maximum sur les OPC				

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

*Le fonds Nourricier est investi en parts "X" du fonds Maître. Ces dernières ne supportent pas de frais, de sorte que la performance du fonds Nourricier ne soit pas grevée par le prélèvement de frais au niveau du fonds Maître.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance : A compter du 1^{er} juillet 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

Méthode de calcul

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds et l'actif d'un OPC fictif, réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds réel, à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 1^{er} janvier 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est inférieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au dernier jour de bourse de chaque exercice précédent. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est (i) en surperformance sur la période d'observation et (ii) la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au dernier jour de bourse de chaque exercice précédent. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds est supérieur à celui de l'OPC fictif sur la période d'observation et que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au dernier jour de bourse de chaque exercice précédent, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la part I

Capitalisation pour la part R

Capitalisation pour la part R USD

Capitalisation pour la part X

Capitalisation et/ou Distribution pour la part RD

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part I

Capitalisation pour la part X

Capitalisation pour la part R

Capitalisation et/ou distribution pour la part RD

Capitalisation pour la part R USD

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	215,547,549.55
Flux de l'exercice :	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	35,043,708.73
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-57,620,964.19
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-2,433,405.95
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3,023,426.85
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	11,518,340.94
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	205,078,655.93

¹ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

² Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2024
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	91,976.00652
Nombre de titres rachetés	125,864.49458
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	122,354.79893
Nombre de titres rachetés	230,006.82530
Catégorie de classe R USD (Devise: USD)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	101.59000
Catégorie de classe RD (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	114.00000
Nombre de titres rachetés	4,679.00000
Catégorie de classe X (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	18,609.46930
Nombre de titres rachetés	26,032.89830
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	3,557.54
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0007078589	R	Capitalisation	EUR	107,697,616.72	734,221.01797	146.68
FR0010474015	I	Capitalisation	EUR	91,766,239.14	542,089.45465	169.28
FR0012818227 *	RD	Distribution	EUR	1,597,974.60	11,386.00000	140.34
FR0013065604	R USD	Capitalisation	USD	108,705.61	1,033.53271	108.91
FR0013320322	X	Capitalisation	EUR	3,908,119.86	34,637.46930	112.82

* Pour la part RD possibilité de Capitalisation et/ou Distribution

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	-					

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	602.77	-	-	-	602.77
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	602.77

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	602.77	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	602.77	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	Néant
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	-

Au 31 décembre 2024, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU2309822950	SYCOMORE NEXT GENERATION-XD	Sycomore	Diversifié	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	204,522,946.51
TOTAL						204,522,946.51

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2024
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Autres débiteurs divers	399,761.37
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	399,761.37
Ventilation par nature des dettes	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Frais et charges non encore payés	205,863.39
Autres créditeurs divers	240,955.21
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	446,818.60

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	552,347.95	0.60
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,849,512.66	1.60
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R USD (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,834.13	1.60
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe RD (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	31,922.52	1.60
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	31,448.47	0.80
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	-

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 31/12/2024
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-524,223.78
Sommes distribuables au titre du revenu net	-524,223.78
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-524,223.78
Total	-524,223.78
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,280,839.84
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	1,280,839.84
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	1,280,839.84
Total	1,280,839.84
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-1,676,306.84
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1,676,306.84
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-1,676,306.84
Total	-1,676,306.84
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,509,500.61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	1,509,500.61
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	1,509,500.61
Total	1,509,500.61
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe R USD (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-1,692.00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1,692.00
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-1,692.00
Total	-1,692.00
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,523.60
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	1,523.60
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	1,523.60
Total	1,523.60
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe RD (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-24,872.28
Sommes distribuables au titre du revenu net	-24,872.28
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-24,872.28
Total	-24,872.28
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	92,165.79
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	22,397.37
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	114,563.16
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	114,563.16
Capitalisation	-
Total	114,563.16
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	11,386.00000
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-29,995.63
Sommes distribuables au titre du revenu net	-29,995.63
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-29,995.63
Total	-29,995.63
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	54,593.69
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	54,593.69
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	54,593.69
Total	54,593.69
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				204,522,946.51	99.73
OPCVM				204,522,946.51	99.73
SYCOMORE NEXT GENERATION-XD	183,380.2984	1,115.29	EUR	204,522,946.51	99.73
Créances				399,761.37	0.19
Dettes				-446,818.60	-0.22
Autres comptes financiers				602,766.65	0.29
TOTAL ACTIF NET			EUR	205,078,655.93	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

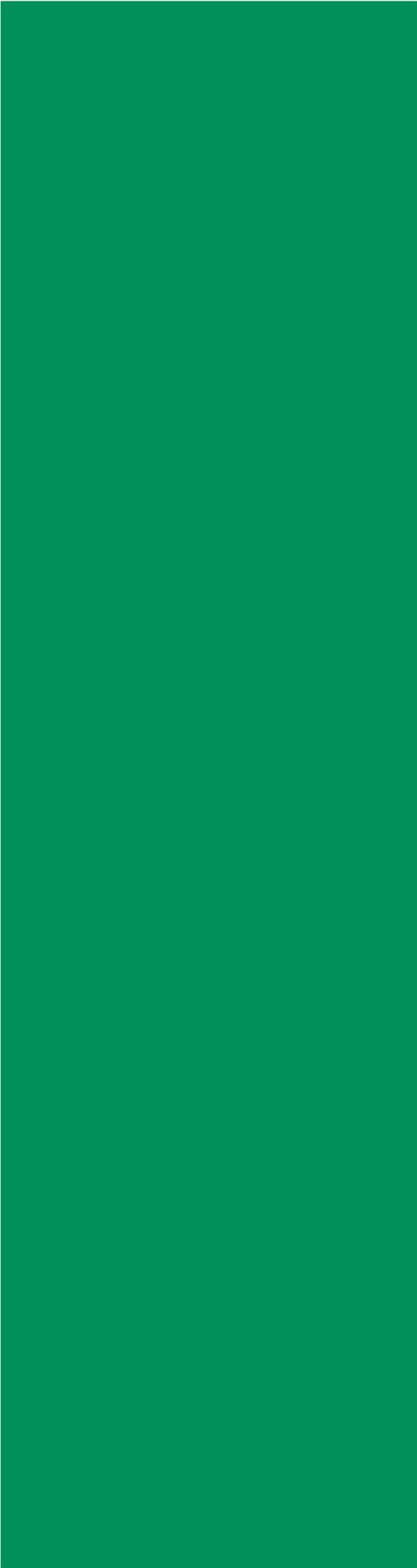
Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	204,522,946.51
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1,002,528.02
Autres passifs (-)	446,818.60
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	205,078,655.93

ANNEXE

Le rapport annuel N-1 (format ancien plan comptable) est présenté en annexe conformément au Règlement ANC n°2022-03.



**SYCOMORE ALLOCATION
PATRIMOINE**

Rapport annuel au 29 Décembre 2023

Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT SA

Siège social : 14, avenue Hoche 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Dépôts	-	-
Instruments financiers	215,129,448.05	239,762,452.81
Titres d'organismes de placement collectif	215,129,448.05	239,762,452.81
OPC Maitre	215,129,448.05	239,762,452.81
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Créances	247,868.36	195,455.91
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	247,868.36	195,455.91
Comptes financiers	553,312.27	667,290.45
Liquidités	553,312.27	667,290.45
TOTAL DE L'ACTIF	215,930,628.68	240,625,199.17

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	218,083,346.61	247,643,690.75
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	131,915.94	298,671.96
Report à nouveau (a)	-	76.89
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-282,236.62	-5,536,618.51
Résultat de l'exercice (a,b)	-2,385,476.38	-2,110,800.86
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	215,547,549.55	240,295,020.23
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	306,071.93	328,175.40
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	306,071.93	328,175.40
Comptes financiers	77,007.20	2,003.54
Concours bancaires courants	77,007.20	2,003.54
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	215,930,628.68	240,625,199.17

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	1,870.73	149,778.12
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	856,220.57
Produits sur titres de créances	-	37,194.18
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	132.72
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	13,841.39	1,462.84
TOTAL I	15,712.12	1,044,788.43
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-5,079.97	-34,187.36
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-5,079.97	-34,187.36
Résultat sur opérations financières (I + II)	10,632.15	1,010,601.07
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2,642,732.39	-3,208,567.31
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-2,632,100.24	-2,197,966.24
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	246,623.86	87,165.38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	-2,385,476.38	-2,110,800.86

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 0,80% taux annuel TTC maximum pour les parts X et I
- 1,60% taux annuel TTC maximum pour les parts R, RD et R USD

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant pour la part X.

Part I : 15% TTC au-delà de l'indice ESTER capitalisé +2.8% avec High Water Mark.

Part R, RD et R USD : 15% TTC au-delà de l'indice ESTER capitalisé +2.00% avec High Water Mark.

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

Méthode de calcul

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance et l'actif d'un OPC fictif, réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel, à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 1er janvier 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est inférieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au dernier jour de bourse de chaque exercice précédent. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est (i) en surperformance sur la période d'observation et (ii) la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au dernier jour de bourse de chaque exercice précédent. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que l'actif net du Fonds avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance est supérieur à celui de l'OPC fictif sur la période d'observation et que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au dernier jour de bourse de chaque exercices précédents, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part I

Capitalisation pour la part X

Capitalisation pour la part R

Capitalisation et/ou distribution pour la part RD

Capitalisation pour la part R USD

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part I
Capitalisation pour la part X
Capitalisation pour la part R
Capitalisation et/ou distribution pour la part RD
Capitalisation pour la part R USD

Changements affectant le fonds

15/12/2023 : Fusion de la classe d'actions 1C FR0013392644 dans la classe d'actions 44C FR0007078589.

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	240,295,020.23	369,252,126.05
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	38,205,370.47	18,160,274.20
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-81,709,484.75	-114,083,800.81
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	199,199.18	11,842,546.29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-550,799.27	-19,393,441.50
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	1,866,865.93
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-1,247,845.84
Frais de transaction	-534.59	-289,415.22
Différences de change	1,582.15	1,612,396.92
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	21,739,296.37	-25,402,939.14
Différence d'estimation exercice N	8,966,623.98	-12,772,672.39
Différence d'estimation exercice N-1	12,772,672.39	-12,630,266.75
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	176,219.59
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	176,219.59
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2,632,100.24	-2,197,966.24
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	215,547,549.55	240,295,020.23

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	215,129,447.75
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	16,247.78000	
Nombre de titres rachetés	68,735.89417	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	238,363.06505	
Nombre de titres rachetés	465,654.19124	
Catégorie de classe R USD (Devise: USD)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	732.23000	
Catégorie de classe RD (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	19,275.00000	
Nombre de titres rachetés	30,194.50637	
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	376.00000	
Nombre de titres rachetés	8,756.00000	
Catégorie de classe Cyrus (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	14,732.54782	
Nombre de titres rachetés	42,601.38903	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	539,359.96	0.60
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,008,714.36	1.60
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Catégorie de classe R USD (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,798.98	1.60
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe RD (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	40,852.34	1.60
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	35,012.48	0.80
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Cyrus (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	16,994.27	1.56
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	-

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	247,868.36
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	247,868.36
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	198,741.85
Autres créditeurs divers	107,330.08
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	306,071.93

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	HKD
Actif		
OPC Maitre	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Comptes financiers	-	-
Passif		
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes	-	-
Comptes financiers	76,997.80	9.40
Hors-bilan		
Opérations de couverture	-	-
Autres opérations	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-521,216.04	-236,263.31
Total	-521,216.04	-236,263.31
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-521,216.04	-236,263.31
Total	-521,216.04	-236,263.31
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-119,114.12	-2,100,682.07
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-119,114.12	-2,100,682.07
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-119,114.12	-2,100,682.07
Total	-119,114.12	-2,100,682.07
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1,795,970.80	-1,773,098.22
Total	-1,795,970.80	-1,773,098.22
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1,795,970.80	-1,773,098.22
Total	-1,795,970.80	-1,773,098.22
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-154,350.99	-3,179,374.80
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-154,350.99	-3,179,374.80
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-154,350.99	-3,179,374.80
Total	-154,350.99	-3,179,374.80
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe R USD (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1,736.39	-2,220.23
Total	-1,736.39	-2,220.23
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1,736.39	-2,220.23
Total	-1,736.39	-2,220.23
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-149.27	-3,981.60
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-149.27	-3,981.60
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-149.27	-3,981.60
Total	-149.27	-3,981.60
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe RD (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	76.89
Résultat	-32,558.00	-42,632.29
Total	-32,558.00	-42,555.40
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	76.89
Capitalisation	-32,558.00	-42,632.29
Total	-32,558.00	-42,555.40
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	131,915.94	298,671.96
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2,798.02	-76,450.98
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	129,117.92	222,220.98
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	129,117.92	298,671.96
Capitalisation	-	-76,450.98
Total	129,117.92	222,220.98
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-33,995.15	-22,770.73
Total	-33,995.15	-22,770.73
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-33,995.15	-22,770.73
Total	-33,995.15	-22,770.73
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5,824.22	-112,964.79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-5,824.22	-112,964.79
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5,824.22	-112,964.79
Total	-5,824.22	-112,964.79
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe Cyrus (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Résultat	-33,816.08
Total	-33,816.08
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	-33,816.08
Total	-33,816.08
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-63,164.27
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	-63,164.27
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	-63,164.27
Total	-63,164.27
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	151.66	153.68	162.85	145.62	159.07
Actif net (en k EUR)	225,864.72	171,985.64	164,604.06	91,521.66	91,624.92
Nombre de titres					
Parts C	1,489,219.90871	1,119,103.46761	1,010,709.26422	628,466.05688	575,977.94271

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-0.16	-3.99	10.85	-3.34	-0.20
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	1.29	1.78	0.75	-0.37	-0.90

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	137.88	138.31	145.41	128.73	139.23
Actif net (en k EUR)	341,651.72	219,431.61	190,156.63	137,640.36	117,215.80
Nombre de titres					
Parts C	2,477,845.49309	1,586,413.88749	1,307,680.69875	1,069,164.17053	841,873.04434

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-0.15	-3.64	9.74	-2.97	-0.18
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	1.12	0.29	-0.46	-1.65	-2.13

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe R USD (Devise: USD)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en USD)					
Parts C	111.69	120.43	118.57	98.51	110.28
Actif net (en k EUR)	632.22	536.14	247.85	172.38	113.33
Nombre de titres					
Parts C	6,353.51185	5,446.96185	2,377.07181	1,867.35271	1,135.12271

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en USD)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-0.11	-2.62	6.96	-2.13	-0.13
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	0.81	-1.16	0.44	-1.18	-1.52

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe RD (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	135.32	132.63	139.12	123.17	133.21
Actif net (en k EUR)	5,994.42	4,825.52	4,553.88	3,309.68	2,124.94
Nombre de titres					
Parts D	44,297.38456	36,382.00000	32,731.50637	26,870.50637	15,951.00000

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	2.00	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	1.10	0.29	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts D	-	-3.47	-	-2.84	-
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts D	-	-	-0.45	-1.58	-2.04

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	101.14	102.27	109.20	97.45	106.24
Actif net (en k EUR)	7,133.13	5,641.27	6,006.83	4,915.57	4,468.57
Nombre de titres					
Parts C	70,527.22149	55,155.89830	55,005.89830	50,440.89830	42,060.89830

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-0.10	-2.66	7.26	-2.23	-0.13
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	1.60	0.99	1.31	-0.45	-0.80

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Catégorie de classe Cyrus (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Valeur liquidative (en EUR)				
Parts C	104.93	105.35	110.81	98.15
Actif net (en k EUR)	9,513.83	8,876.64	3,682.88	2,735.38
Nombre de titres				
Parts C	90,660.66683	84,251.86785	33,235.52502	27,868.84121

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)				
Parts C	0.04	-2.77	7.42	-2.26
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)				
Parts C	0.06	0.31	-0.31	-1.21

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Titres d'OPC				215,129,448.05	99.81
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				215,129,448.05	99.81
SYCOMORE NEXT GENERATION XDI	206,514.8858	1,041.71	EUR	215,129,448.05	99.81
Créances				247,868.36	0.11
Dettes				-306,071.93	-0.14
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				476,305.07	0.22
TOTAL ACTIF NET			EUR	215,547,549.55	100.00